

Valtera® Cereals

HERBICIDE

Suspension concentrée
USAGE COMMERCIAL

Herbicide résiduel de prélevée et herbicide sélectif de postlevée pour la suppression ou la répression des mauvaises herbes dans les cultures de blé de printemps (y compris dur), et de blé d'hiver

PRINCIPES ACTIFS :

Flumioxazine.....285 g/L

Florasulam.....20 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02% ou 0,04% à titre d'agent de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,008% ou 0,01% ou 0,03% et 5-Chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004% ou 0,0007% ou 0,001% et 2- méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0001% ou 0,0002% ou 0,0004% à titre d'agent de conservation

OU

Contient du 5-Chloro-2- méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001 % et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004 % ou 0,0005 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : 35619

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 0,5 L à vrac



Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 96th Avenue NE
Calgary (Alberta) T3K 0S3

Renseignements sur le produit : 1 800 868-5444
Numéro d'urgence (24 h) : 1 800 424-9300

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1 800 424-9300.

Pour les urgences sanitaires ou environnementales, Propharma Group, 1 877 325-1840.

Pour des renseignements sur le produit, Nufarm Agriculture Inc., 1 800 868-5444.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter de respirer les poussières et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme/du tabac, de fumer/vapoter, ou d'aller aux toilettes. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés régulièrement et séparément des autres vêtements. Les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS entrer ni permettre aux travailleurs d'entrer dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Délai d'attente avant le pâturage :

Après un traitement avec *Valtera Cereals*, respecter les restrictions de pâturage suivantes :

Pour le blé :

- NE PAS récolter comme fourrage vert ni laisser le bétail paître dans les champs dans les 26 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter la culture traitée (foin coupé/fourrage) dans les 60 jours suivant l'application.

Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le titulaire en composant le 1-800-868-5444. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial ou territorial.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Respecter les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, de contrôles techniques et de restrictions pour le scénario approprié concernant les préposés au mélange, au chargement et à

l'application comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces restrictions sont nécessaires pour minimiser l'exposition du travailleur.

Équipement	Équipement de protection individuelle		Quantité maximale de produit manipulé par jour
	Préposés au mélange, au chargement, au nettoyage et à la réparation	Préposés à l'application	
Pulvérisateur à rampe – Cabine ouverte	Combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).	Une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.	80 L
Pulvérisateur à rampe – Cabine fermée	Combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).	Une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures.	208,3 L

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées indiquées à la section MODE D'EMPLOI. Toxique pour les petits mammifères sauvages. Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées. Des précautions doivent être prises lors de l'utilisation de ce produit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée où l'on compte sur la présence d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un abrupte ou à sol compacté ou sur de argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DU CONTENANT : NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sécuritaire, sec et chauffé. **NE PAS congeler** Valtera Cereals. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et l'agiter avant l'utilisation. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans un contenant conçu pour les aliments ou les boissons. Ne pas entreposer ni transporter le produit près des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des médicaments ou des vêtements ni les réserves d'eau domestique. Non destiné à l'utilisation ou à l'entreposage dans la maison ou autour de celle-ci. Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais, ni d'autres pesticides. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, utiliser immédiatement le produit ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer les déchets.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que Valtera Cereals est un herbicide des groupes 2 et 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Valtera Cereals et à d'autres herbicides des groupes 2 et 14. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner Valtera Cereals ou les herbicides des mêmes groupes 2 et 14 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en réservoir contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Nufarm Agriculture, Inc. au 1 800 868-5444 ou à www.nufarm.ca.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Valtera Cereals, lorsqu'il est utilisé conformément aux directives contenues dans cette étiquette, procure une suppression résiduelle en prélevée et une suppression sélective en postlevée des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges indiquées sur l'étiquette, et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes au glyphosate et à l'acétolactate synthase (ALS) dans le **blé** de printemps (y compris le blé dur) et le blé d'hiver. *Valtera Cereals* combine des principes actifs qui agissent au contact et par effet systémique, entraînant l'éradication rapide du feuillage et l'acheminement systémique des principes actifs aux points végétatifs des feuilles et des racines.

La flumioxazine procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges indiquées sur l'étiquette. Les mauvaises herbes en germination sont supprimées en prélevée, lorsqu'elles sont exposées à la lumière du soleil après être entrées en contact avec l'herbicide appliqué sur le sol. La durée de la suppression résiduelle varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Le florasulam s'achemine dans la plante jusqu'à l'intérieur des racines à partir du point de contact avec le feuillage. Sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets sont visibles après 2 à 4 jours. Sur la plupart des mauvaises herbes vivaces, le délai peut être de 1 à 2 semaines, en fonction des conditions de croissance, de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence des cultures et de la sensibilité des mauvaises herbes. Un temps extrêmement frais ou nuageux au moment du traitement peut ralentir l'action du produit et retarder les signes visibles de suppression. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, qui s'accroissent jusqu'au brunissement complet des organes aériens et à la détérioration des organes souterrains de la plante.

Le fait de remuer le sol après l'application peut réduire l'efficacité résiduelle de l'herbicide. Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite. La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

Valtera Cereals doit être appliqué sur des mauvaises herbes levées et en pleine croissance active **pour la suppression foliaire des mauvaises herbes**. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la pousse de mauvaises herbes et augmentent l'action de *Valtera Cereals* en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'aoûtage des

mauvaises herbes; il est alors possible qu'elles ne soient pas supprimées ou réprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

En cas de temps sec suivant l'application de *Valtera Cereals*, l'efficacité **résiduelle de la suppression des mauvaises herbes** pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat (**c.a.d. au moins 1 cm (1/4 pouce) de pluie ou d'irrigation**) suit les conditions sèches, *Valtera Cereals* supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination avec son **activité résiduelle dans le sol**. **Sans pluie activatrice**, *Valtera Cereals* pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol. Remarque : Ne pas irriguer le blé de printemps entre la levée et l'épiaison.

L'herbicide *Valtera Cereals* produit une suppression en prélevée optimale des mauvaises herbes lorsqu'il est appliqué sur un sol propre, exempt de mauvaises herbes. Le fait de remuer le sol après l'application peut réduire l'efficacité de l'herbicide.

Une approche agronomique optimale favorisant l'établissement des plants permettra de réduire le risque de dommages aux cultures. L'utilisation de semences de qualité, le traitement des semences, l'emploi d'un taux d'ensemencement idéal **et semer la culture entre 2,5 à 5 cm (1 à 2 pouces) de profondeur permettront de minimiser le risque de dommages aux cultures**. Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. L'inondation du sol après l'application de *Valtera Cereals* endommagera gravement la culture. Le sol traité qui est projeté sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires. Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et diminuer l'action du florasulam. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente au moment de l'application.

Ne pas pulvériser le feuillage des mauvaises herbes jusqu'au ruissellement.

Appliquer une seule fois par saison de croissance. Ne pas utiliser le florasulam sur les cultures où *Valtera Cereals* a été appliqué avant l'ensemencement.

Lire et respecter soigneusement les mises en garde et les autres renseignements indiqués sur les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Restrictions pour la rotation des cultures

Les cultures alternes suivantes peuvent être cultivées après l'utilisation de *Valtera Cereals* à la dose précisée. Le fait de les semer avant la fin de l'intervalle de rotation recommandé peut entraîner des dommages à la culture.

Dose de <i>Valtera Cereals</i>	Culture	Intervalle de rotation
246 mL/ha	Orge	11 mois
	Canola	11 mois
	Pois chiches	11 mois
	Maïs de grande culture	11 mois
	Pois des champs	11 mois
	Haricots secs communs ¹	11 mois
	Lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes]	11 mois
	Soja	11 mois
	Tournesol	11 mois
	Blé (de printemps et blé d'hiver)	7 jours
	Blé dur	30 jours
	Toutes les autres cultures non répertoriées ² .	12 mois

¹ Les variétés de haricots communs varient dans leur tolérance aux herbicides, y compris aux *Valtera Cereals*. Comme toutes les variétés de haricots communs cultivées en rotation de culture n'ont pas été testées pour leur tolérance aux *Valtera Cereals*, il est conseillé de limiter le premier semis de variétés de haricots communs dans un champ préalablement traité avec des *Valtera Cereals* à une petite surface afin de confirmer la tolérance avant l'utilisation comme pratique régulière sur toute la culture. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour obtenir des informations sur la tolérance de certaines variétés de haricots communs cultivées en rotation et semées dans un champ traité avec des *Valtera Cereals*.

² Un essai biologique avec le sol traité doit avoir été exécuté avec succès avant le semis des cultures non nommées.

REMARQUE: lorsqu'il est appliqué à l'automne, semer seulement du blé (de printemps, dur) ou de l'orge qu'au printemps suivant.

Après les périodes de sécheresse prolongée, si le sol souffre d'un manque d'humidité, des intervalles de rotation plus longs peuvent être requis. Un essai biologique avec le sol traité devrait avoir été exécuté avec succès avant de semer des cultures alternes potentielles afin de confirmer la sécurité.

MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION ET LE PULVÉRISATEUR

Bien agiter *Valtera Cereals* avant l'utilisation.

Utiliser un équipement d'application par voie terrestre seulement. Avant d'appliquer *Valtera Cereals*, s'assurer que l'équipement est propre et bien entretenu. Les buses doivent être espacées uniformément sur la rampe et leur exactitude vérifiée fréquemment. Pour les traitements généralisés, appliquer *Valtera Cereals* au moyen d'un pulvérisateur commercial standard pour l'application au sol muni de buses conçues pour fournir la pression et le volume de pulvérisation souhaités.

Les résidus de *Valtera Cereals* laissés dans le système d'épandage peuvent endommager la culture subséquente traitée. L'équipement d'épandage doit être lavé tous les jours après l'application de *Valtera Cereals*. Nettoyer l'équipement d'épandage comme suit après l'application de *Valtera Cereals* :

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider complètement le réservoir du pulvérisateur, puis rincer soigneusement le pulvérisateur, y compris l'intérieur et l'extérieur du réservoir, et tous les tamis/filtres de circuit. Remplir le réservoir du pulvérisateur d'eau propre puis rincer les tuyaux, les rampes, les tamis et les buses.
2. Enlever les buses et les tamis et les rincer avec de l'eau propre.
3. Ne pas contaminer les sources d'eau ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.
4. Premier rinçage :
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis vider à travers la rampe et les tuyaux.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou ouvrir les soupapes à bille au bout de chaque section de rampe et vider la solution par les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
5. Deuxième rinçage :
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator, du Clean-Out Spray Tank Cleaner, ou 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau, ou des agents de nettoyage de réservoir similaires selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les rampes. Enlever les capuchons d'extrémité ou ouvrir les soupapes à bille au bout

de chaque section de rampe et vider la solution par les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.

- Si possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
- Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
- Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).

6. Troisième rinçage :

- Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis vider à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
- Enlever les capuchons d'extrémité ou ouvrir les soupapes à bille au bout de chaque section de rampe et vider la solution par les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
- Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent de blanchiment chloré. Un tel mélange libère un gaz sentant le moisi pouvant provoquer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit fermé.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à la moitié ou aux deux tiers du volume d'eau propre désiré. Agiter lentement.
2. Tout en poursuivant l'agitation, ajouter lentement *Valtera Cereals* dans le réservoir. L'agitation doit créer un effet ondulatoire ou de roulement à la surface de l'eau.
3. Si *Valtera Cereals* est mélangé en réservoir avec d'autres herbicides homologués, suivre la séquence WAMLEGS [poudres mouillables/substances fluidifiables (**W**), Agiter, adjuvants/solutions tampons, suspensions en Microcapsules, substances Liquides et solubles, concentrés Émulsifiables, formulations de Glyphosate à haute concentration, Surfactants] :
 - Ajouter d'abord les sacs hydrosolubles.
 - Ajouter ensuite les formulations sèches, les substances fluidifiables, les concentrés émulsifiables et finalement les solutions.
4. Ajouter les adjuvants ou les surfactants, si recommandés.
5. Ajouter suffisamment d'eau dans le réservoir pour pulvériser de 100 à 300 L de solution par hectare. **Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que toute la solution ait été appliquée.**
6. Ne préparer que la quantité de mélange pouvant être appliquée la journée même. *Valtera Cereals* devrait être appliqué dans les 6 heures suivant la préparation du mélange.
7. Suivre les directives et les mesures de précaution indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex., le canola et les légumineuses).
8. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Nufarm Agriculture, Inc. au 1-800-868-5444 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Ne pas mélanger en cuve les *Valtera Cereals* ni utiliser dans le même champ avec du flufenacet, du métolachlore ou du s-métolachlore, du diméthénamide ou du diméthénamide-p, de l'alachlore ou de l'acétochlore, car des dommages aux cultures pourraient survenir.

Valtera Cereals peut être mélangée en cuve avec du glyphosate (comme l'herbicide Credit Xtreme / l'herbicide Credit K6), du 2,4-D, BlackHawk herbicide, BlackHawk EVO ou Goldwing herbicide pour une meilleure suppression des mauvaises herbes émergées.

VOLUME DE CHARGE ET PRESSION DE LA PULVÉRISATION

Application en prélevée : Afin d'assurer une couverture uniforme, utiliser de 100 à 300 L de solution de pulvérisation par hectare pour les applications en prélevée. Utiliser des volumes d'eau plus élevés s'il y a des résidus de culture importants. Choisir les buses en fonction des recommandations du fabricant concernant le volume et la pression pour l'application en prélevée.

Appliquer la solution de pulvérisation uniformément, uniquement au moyen d'un équipement terrestre bien calibré. Assurer une bonne pulvérisation en utilisant une méthode d'application uniforme. **Utiliser des tamis de 50 mailles ou plus (en métal ou en nylon)**. Une pression de 210 à 275 kPa est recommandée pour les buses à jet plat.

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Appliquer avec prudence si les conditions créent un risque de dérive vers des personnes non protégées ou vers des aliments, des fourrages ou d'autres plantes et cultures qui pourraient être endommagées ou devenir impropres à la vente, à l'utilisation ou à la consommation.

Appliquer lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ne pas appliquer à l'aide de tout type de système d'irrigation.
Ce produit peut être lessivé. Ne pas irriguer de façon excessive.

CONDITIONS DE CROISSANCE

La fertilité marginale des sols, les sols salins, les longues périodes de fraîcheur, les sols inondés (sols ayant atteint ou près de la capacité du champ) et la sécheresse ou les maladies des semis peuvent retarder le développement, la levée et la vigueur des semis et peuvent réduire le peuplement des cultures et diminuer les rendements. Sur les champs variables, il est possible que, dans ces conditions, les monticules et les collines latérales fortement érodés aient une levée et un peuplement variables. Dans les champs présentant ces conditions, les plantes peuvent subir une décoloration initiale et peuvent être sujettes à un risque accru de dommages causés par les herbicides. Dans la plupart des cas, les cultures surmonteront les symptômes, mais dans les cas graves, une réduction du peuplement, **retard de croissance**, du rendement et de la qualité ou une maturité tardive peuvent se produire.

Dans les champs à faible teneur en matière organique (<3 %), aux sols à texture grossière ou dans les champs à sols très variables, les zones graveleuses, les zones sableuses, les monticules érodés ou les champs soumis au compactage, des dommages aux cultures peuvent survenir lorsqu'ils sont combinés à une humidité suffisante pour déplacer le produit dans la zone de semence pendant le développement des semis. L'application automnale de Valtera Cereals est recommandée dans les champs caractérisés par les conditions susmentionnées.

Dans des conditions défavorables, les plantes sont moins capables de métaboliser tout florasulam absorbé par les racines, ce qui peut conduire à des semis affaiblis.

LES RÉSULTATS RISQUENT D'ÊTRE MOINS EFFICACES SI ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, PAR EXEMPLE DE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.

REMARQUE : L'usage du produit autrement qu'en conformité avec ce livret peut nuire aux personnes, animaux ou cultures ou produire d'autres effets non recherchés. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'épandage	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :				
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de :		Habitat Terrestre :
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole (grossier)	Blé (de printemps, dur et d'hiver)	1	1	0	0	4

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site [Web Canada.ca](http://Web.Canada.ca).

TABLEAU 1. MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES PAR VALTERA CEREALS À RAISON DE 246 mL/ha

SUPPRESSION
<u>Renouée liseron (<i>Polygonum convolvulus</i>)</u>
Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate et au glufosinate*
Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>)
<u>Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>)</u>
Saponaire des vaches (<i>Vaccaria hispanica</i>) ¹
Pissenlit officinal (<i>Taraxacum officinale</i>) ²
Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) ²
Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris le kochia résistant aux groupes 2, 4 et 9 ²
Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) ²
Moutarde des champs (<i>Sinapis arvensis</i> L.) ¹
Morelle noire de l'Est (<i>Solanum ptychanthum</i>) ²
Morelle faux-sarracha (<i>Solanum sarachoides</i>) ²
Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>) ²
Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) ²
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) ²
Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) ²
Bourse-à-pasteur (<i>Capsella bursa-pastoris</i>) ¹
Renouée (<i>Polygonum</i> spp.) ¹
<u>Laiteron potager (<i>Sonchus oleraceus</i>)</u>
Tabouret des champs (<i>Thlaspi arvense</i> L.) ¹
Amarante tuberculée (<i>Amaranthus rudis</i>), y compris les biotypes résistant aux herbicides des groupes 2, 5 et 9 ²
RÉPRESSION
Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) ²
Ortie royale (<i>Galeopsis tetrahit</i>) ¹
Crépis des toits (<i>Crepis tectorum</i> L.) ¹
Laiteron des champs (<i>Sonchus arvensis</i> L.)** ¹
<u>Soude roulante (<i>Salsola</i> spp.)</u>

* Y compris les variétés de canola tolérantes aux herbicides sauf le canola Clearfield

** Les applications effectuées à des stades foliaires avancés seront moins efficaces.

¹ mauvaises herbes levées seulement (**2-4 feuilles**)

² avant la levée des mauvaises herbes seulement

MODE D'EMPLOI DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS (y compris le blé dur) et LE BLÉ D'HIVER (travail minimum du sol et semis direct)

Utiliser exclusivement dans les champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct et où les résidus de **culture de l'année précédente** n'ont pas été incorporés dans le sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de *Valtera Cereals*, la suppression des mauvaises herbes peut être améliorée par l'apport d'au moins ½ à 1 cm (1/5 to ¼ pouce) d'eau. Ne pas irriguer entre la levée et l'épiaison.

La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage. Ne pas travailler le sol **et/ou hersage** de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite. Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang.

Période d'application en prélevée

Valtera Cereals procure une suppression en prélevée et en postlevée des mauvaises herbes sensibles dans le **blé** de printemps, blé **dur** et d'hiver.

Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

Valtera Cereals peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total pour fournir une suppression totale et résiduelle là où on prévoit semer du blé de printemps et d'hiver directement sur les résidus d'une culture précédente. Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance lorsqu'elles sont au stade de 2 à 4 feuilles.

Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une action maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

BLÉ DE PRINTEMPS – Doses d'emploi au printemps		
Type de sol¹	DOSE (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, moyenne, et fine, avec <5 % de matière organique	246	Appliquer au moins 7 jours avant le semis du blé de printemps dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct. Le blé semé à moins de 2,5 cm (1 po) profondeur présente un risque accru de dommages à la culture. Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare. Voir les mauvaises herbes supprimées sous « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par Valtera Cereals à raison de 246 mL/ha ».

¹ Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

BLÉ DUR – Doses d'emploi au printemps		
Type de sol¹	DOSE (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, moyenne, et fine, avec <5 % de matière organique	246	Appliquer au moins 30 jours avant le semis du blé dur dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct. Le blé semé à moins de 2,5 cm (1 po) profondeur présente un risque accru de dommages à la culture. Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare. Voir les mauvaises herbes supprimées sous « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par Valtera Cereals à raison de 246 mL/ha ».

¹ Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

BLÉ DE PRINTEMPS – Doses d'emploi à l'automne		
Type de sol¹	DOSE (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, moyenne, et fine, avec <5 % de matière organique	246	Appliquer avant les premiers gels à l'automne. Le printemps suivant, semer du blé de printemps dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct en utilisant un système de semis qui déplace le sol le moins possible. Appliquer au moins 7 jours avant le semis. Le blé semé à moins de 2,5 cm (1 po) profondeur présente un risque accru de dommages à la culture. Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare. Voir les mauvaises herbes supprimées sous « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par Valtera Cereals à raison de 246 mL/ha ».

¹ Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

BLÉ D'HIVER – Doses d'emploi à l'automne		
Type de sol¹	DOSE (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, moyenne, et fine, avec <5 % de matière organique	246	Appliquer avant les premiers gels à l'automne. Appliquer au moins 7 jours avant le semis du blé d'hiver dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct. Le blé semé à moins de 2,5 cm (1 po) profondeur présente un risque accru de dommages à la culture. Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare. Voir les mauvaises herbes supprimées sous « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par Valtera Cereals à raison de 246 mL/ha ».

¹ Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

®Valtera est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC